Compte-rendu

Quartier Lemmens

Atelier de Travail Urbain

Séance du 12 mars 2009

Contrat de quartier Lemmens - Volet 4

Un Quartier où on se ballade

Un Atelier? C'est quoi et c'est quand? 1er semestre 2009

L'atelier réunit des acteurs de plus en plus variés du quartier et de nombreux sujets y sont abordés. L'objectif est d'établir des cahiers de recommandations pour les projets d'espaces publics. De ce fait, il s'agit d'un espace où s'élabore des propositions et arguments qui devraient guider les décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

La programmation des ateliers de travail urbain doit tenir compte des exigences des projets. Les cahiers de recommandations que l'atelier va élaborer doivent arriver à temps pour être pris en compte dans la conception et les décisions des projets.

Et le calendrier du semestre alors ? :

Mardi 21 avril 2009 - 18h

- avancement du plan de mobilité
- présentation du travail de la cellule garage
- recommandations pour l'aménagement de l'entrée du Parc de la Rosée (côte Chaussée de Mons) avec l'IBGE

jeudi 14 mai 2009 - 18h

poursuite de l'atelier sur les aménagements de l'entrée du Parc de la Rosée (côte Chaussée de Mons) et de la Petite rue de la Poterie avec l'IBGE

jeudi 11 juin 2009 - 18h

recommandations pour l'aménagement des rues Broyère, Foppens et Bissé (rues traitées ensemble étant donné la similitude des aménagements)

L'atelier réunit une large diversité d'acteurs

- Des habitants, principalement de la rue de Liverpool et de la place Lemmens
- Des locataires et des propriétaires
- Des personnes qui travaillent dans le quartier
- Des échevin et conseiller communaux
- Des architectes
- Des animateurs de quartier et des travailleurs de rue
- Des représentants des services rénovation urbaine, travaux publics, environnement de la commune
- Le chef de projet du contrat de quartier
- L'association Atrium (qui travaille à la revitalisation commerciale du quartier)
- Une caméraman d'un autre quartier d'Anderlecht et une journaliste du réseau Idée
- Des observateurs extérieurs

Le Jeudi 12 mars, nous abordions

- L'état du plan de mobilité pour le quartier ;
- les aménagements de la rue Haberman ;
- le test piétonnier pour le parvis de Meersman

Le plan de mobilité dans le quartier en cours d'approbation

Les options retenues pour la mobilité dans le quartier consistent à diminuer au maximum le trafic de transit au sein du quartier et particulièrement le passage des camions semi-remorques.

Deux éléments devraient éclaircir et finaliser le débat lors de la séance du 21 avril :

- l'avis de la Commission Mobilité et Circulation (qui regroupe la police et la commune) qui devait se réunir le vendredi 13 mars et analyser la proposition de mobilité sur le quartier ;
- la présence de la cellule Garage (Anderlecht et Molenbeek) concernant les licences d'exploitation et l'occupation de l'espace public par les activités industrielles.

Les services présenteront donc le plan finalisé afin que l'Atelier puisse le valider. Elle suivra alors le chemin de la décision annoncé lors du dernier atelier (passage en Collège, test de 6 mois, mise en œuvre définitive).

Cependant, il reste des solutions à trouver pour le **passage des camions de livraison qui doivent entrer dans le quartier,** notamment rue de Liverpool. Le problème se pose principalement à l'angle de la rue du Chimiste et de la rue des Mégissiers.

Rue Haberman, créons une ballade

Résumé des principes accordés lors du dernier ATU

La rue Haberman est l'entrée privilégiée du quartier et doit donc être la plus conviviale possible.

→ Elargissement du trottoir sud (du côté de l'école) pour faciliter une promenade piétonne depuis la chaussée de Mons jusqu'à la place Lemmens.

La rue est mise en sens unique vers la place Lemmens. Le stationnement est maintenu d'un côté. Les vélos doivent pouvoir y circuler dans les deux sens car la rue fait partie d'un itinéraire cyclable régional.

→ Il n'y a pas de piste cyclable car on sera en zone 30, mais la voie de circulation est plus large pour permettre le passage des vélos.

Il s'agit de diminuer l'impression pour les voitures d'une perspective qui permet de prendre de la vitesse.

→ Une chicane à l'entrée, un plateau à hauteur de la rue Broyère et un plateau avec élargissement du trottoir devant l'école.

Visite sur place de la rue Haberman pour confirmer les choix d'aménagement

Avant la séance du 12 mars, quelques habitants et les services compétents se sont rendus rue Haberman pour visualiser la proposition. Des marques ont été faites au sol pour représenter les nouvelles largeurs de trottoir et, plan à la main, nous avons conversé avec plusieurs passants et automobilistes.

La qualité des aménagements proposés semble faire l'unanimité, et les nombreuses poussettes traversant la voirie attestaient de l'importance de repenser la mobilité dans cette rue qui est la principale entrée dans le quartier.

La mise en zone 30 (obligatoire aux abords des écoles) et le contre-sens cycliste permettent de laisser circuler les vélos dans les deux sens. Dans le cas où deux vélos se croisent, ainsi qu'une voiture, la voiture devra rester derrière le vélo. En zone 30, la voiture ne peut pas dépasser le vélo, elle doit rester derrière lui.

Plusieurs personnes proposent de prolonger le trottoir élargi au-delà de la sortie de l'école pour inclure également la sortie de la salle de foot. Cette idée semble faire l'unanimité. De plus, des enfants proposent de placer des bancs sur ce large trottoir devant l'école car ils doivent souvent y rester à attendre. Au Parvis devant l'église rue Dr de Meersman, un tel aménagement avait d'abord suscité la crainte et s'est ensuite avéré très positif, permettant plus convivialité et de liens. Même si tout le monde n'encourage pas l'installation de bancs rue Haberman (d'autant que la place Lemmens est à deux pas), les services communaux dessineront la proposition définitive et évalueront la pertinence du placement de ce mobilier avant de venir la présenter à l'atelier.

Quelle apparence ?

En termes de revêtements de la voirie et des espaces pour les piétons, différents matériaux ont été exposés, ainsi que des photos d'autres exemples d'aménagements de rue.

Afin de différencier clairement l'espace destiné aux voitures et le trottoir pour les piétons, la proposition est la suivante :

- Un recouvrement en asphalte pour la voirie étant donné que :
  1. Les plateaux résistent mieux sur de l'asphalte que sur des pavés qui bougent énormément avec le transit.
  2. Le bruit pour les habitants de la rue est nettement réduit.
- Un recouvrement en pavés nouveaux pour les trottoirs
- Bordures en imitation pierre bleue.

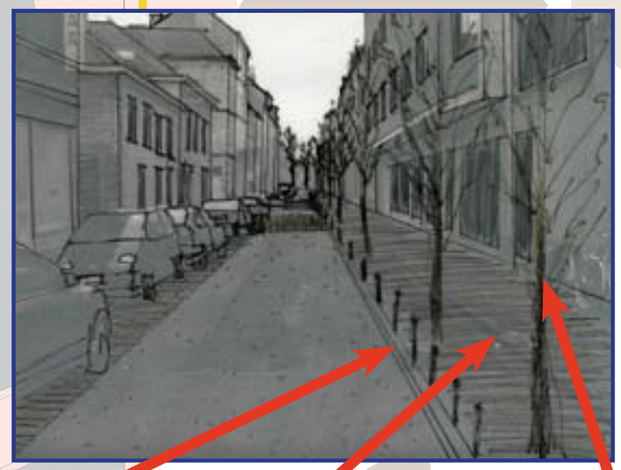

Des points d'attention et remarques :

Il faut cependant rester vigilant avec le budget ; l'élargissement des trottoirs implique un surcoût. En effet, la surface de pavés sera plus grande que celle prévue initialement , or le coût des pavés est plus élevé.

Il serait intéressant de choisir deux types de revêtements différents pour différencier la partie stationnement et la voie carossable . Ce qui signifie un surcoût également car :

asphalte: ±30 € le m2
klinkers: ±50 € le m2

Un travail avec des matériaux aux couleurs plus claires peut augmenter la luminosité.

Sur base de tous ces éléments, les services techniques élaborent la proposition finale qui sera présentée dans un prochain atelier.

Le piétonnier du parvis de l'église rue Dr De Meersman

Le parvis devant l'église Dr De Meersman est un espace particulièrement intéressant dans le quartier. Une fois dégagé de l'usage de la voiture, il offre un espace public de repos, qui n'existe pas encore réellement dans cette partie du quartier. Cela permettra, par exemple, d'élargir les terrasses de café, avec le suivi et le soutien de l'association ATRIUM qui peut offrir aux commerçants des primes pour le réaménagement.

Une phase d'essai pour la mise en piétonnier sera réalisée de mai à octobre afin de vérifier la viabilité, la pertinence et la faisabilité de cet aménagement en profitant des mois d'été au cours desquels le trafic est moindre et les riverains souvent mieux disposés pour s'adapter aux changements.

Grâce à cette phase d'essai, les cafés pourront se faire une idée du fonctionnement avant la réalisation . Des éléments provisoires seront disposés pour voir comment l'espace fonctionne et montrer les perspectives de développement du lieu. « Aux habitants d'investir les lieux ! »

On souligne l'importance de disposer de places de parking pour les personnes qui viennent dans les commerces de cette partie de la chaussée de Mons.

Des questions à garder à l'esprit

Quel éclairage adopter ?

On pose la question du type d'éclairage pour la rue Haberman, de même que pour le reste du quartier. A ce stade-ci, on précise qu'il est prioritaire de définir les grands principes de rénovation du quartier (sens de circulation, aménagement des places et des voiries…). Dans un second temps, il s'agira de concevoir un éclairage qui soit en cohérence avec une idée de ballade de la chaussée de Mons à la Place Lemmens. Il devra donc être cohérent avec l'éclairage de la place.

Il faudra principalement se prononcer sur un éclairage en façade (qui libère de l'espace sur les trottoirs mais peut incommoder les riverains) ou un éclairage sur poteaux (qui a l'effet inverse).

La commune dispose d'un budget spécifique pour l'éclairage public.

Quelles poubelles publiques ?

Comme pour l'éclairage, il faut penser le mobilier urbain dans son ensemble. De petites corbeilles à ordures sont prévues pour la ballade mais attention de ne pas charger un axe déjà étroit.

Rencontre suivant le 21 avril

Jeudi 14 mai

poursuite de l'atelier sur les aménagements de l'entrée du Parc de la Rosée (côte Chaussée de Mons) et de la Petite rue de la Poterie avec l'IBGE

Espace Euclides
34-36 rue du Chimiste
1070 Bruxelles

N. Bücken - Projets subsidiés/Gesubsidieerde projecten - 02 / 558 09 61 - nbucken@anderlecht.irisnet.be

L. Collignon - Rénovation Urbaine / Stadsrenovatie - 02 / 558 08 36 - lcollignon@anderlecht.irisnet.be

Periferia aisbl / ivzw - 02 / 544 07 93 - contact@periferia.be

Site : www.periferia.be/lemmens